



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE LONGPRÉ**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
23 novembre 2021 à 19 h 00 HEURES**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance

Ouverture de l'assemblée à 19 h 03

2. Vérification des présences et du quorum

Direction : Emilie-Eve LeBlanc-Dupuis

Membres parents :

- Pascale Beaudry
- Normand Nadon
- Lynn Desjardins
- Carl d'Astous
- Catherine Durand(absente)

Membre du personnel :

- Cynthia Laberge Brosseau
- Anne Gélinas
- Caroline S. Montpetit
- Christine Lavigne
- Marie-Hélène Corbin

3. Droit de parole au public

Aucun public

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Anne Gélinas

Résolution : CE211123-314

5. **Adoption et suivi du procès-verbal du 21 septembre 2021**

Il est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Marie-Hélène Corbin d'adopter le procès-verbal du 21 septembre 2021. À l'unanimité.

Résolution : CE211123-315

6. **Sujets de gestion :**

6.1. **Suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 (résultats financiers) et impacts sur le budget 2021-2022 (art. 95)**

Madame Emilie-Eve nous remet le document et nous donne les explications requises concernant les surplus de l'année 2019-2020.

6.2. **Suivi au budget du fonds à destination spéciale (art.94)**

Suivi de madame Émilie-Eve Leblanc-Dupuis au fonds 8. La campagne de financement semble très bien aller.

6.3. **Demande de frais au fonds à destination spécial pour activités valorisation**

Présentation des activités prévues pour l'année scolaire 2021-2022. Un montant de 5800\$ est demandé aux membres du comité pour plusieurs activités qui se dérouleront durant toute l'année. Il est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Anne Gélinas d'approuver les frais pour les activités valorisation.

Résolution : CE211123-316

6.4 **Approbation des mesures dédiées, reddition de compte**

Madame Emilie-Eve Leblanc Dupuis explique toutes les mesures dédiées ainsi que les redditions de compte pour l'année 2021-2022. Il est proposé par madame Lynn Desjardins qui est appuyée par madame Marie-Hélène Corbin d'adopter la reddition de compte sur les mesures d'idées et protégées telle que présentée.

Résolution : CE211123-317

6.5. **Approbation du plan de lutte contre la violence et intimidation 2021-2022**

Aucune modification au plan de lutte contre la violence et intimidation pour l'année scolaire 2021-2022. Il est proposé par monsieur Normand Nadon et appuyé par madame Pascale Beaudry d'approuver le plan de lutte contre la violence et intimidation 2021-2022

Résolution : CE211123-318

6.6 **Approbation de la planification de l'éducation à la sexualité**

Pour l'année scolaire 2021-2022, nous allons maintenir la même grille de planification de l'année dernière pour l'éducation à la sexualité. Il est proposé par

madame Christine Lavigne et appuyé par madame Marie-Hélène Corbin d'approuver la planification de l'éducation à la sexualité.

Résolution : CE211123-319

6.7 **Adoption de la grille-matière 2022-2023**

Suite à la consultation des enseignants, madame Emilie-Eve LeBlanc-Dupuis présente le nouvel horaire de l'école pour l'année 2021-2022. Il est proposé par madame Lynn Desjardins et appuyé par monsieur Carl D'Astous Caroline S. Montpetit d'approuver la grille-matière pour l'année 2022-2023.

Résolution : CE211123-320

6.8 **Approbation des sorties scolaire (mesure inspirante et culturelle)**

Présentation des sorties et activités choisies par les enseignants. Pour l'année scolaire 2021-2022 un montant de 9044\$ est alloué pour le budget sorties scolaires en milieu culturel et un montant de 8372\$ pour le budget école accessible et inspirante. Nous avons estimé un montant de 8034\$ qui sera utilisé pour les sorties culturelles et 7459\$ pour la mesure inspirante. Ceci est une estimation, car nous attendons encore des soumissions pour le transport. Il est proposé par madame Christine Lavigne et appuyé par madame Marie-Hélène Corbin d'approuver les sorties scolaires.

Résolution : CE211123-321

6.9 **Approbation des critères de répartitions des élèves 2022-2023**

Les membres du CE sont invités à émettre leurs avis et commentaires sur le document. Les membres du comité sont en accord avec la répartition pour l'année scolaire 2022-2023. Pour l'année scolaire 2021-2022, il y aura 3 classes de 1 année. La fiche de consultation sera retournée au service de l'organisation scolaire. Il est proposé par madame Anne Gélinas et appuyé par madame Marie-Hélène Corbin d'approuver les sorties scolaires.

Résolution : CE211123-322

6.10. **Information plan triennal et destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025**

Madame Emilie-Eve LeBlanc-Dupuis nous informe qu'il n'y aura aucune modification pour la prochaine année scolaire 2022-2023.

1. **Sujets d'information :**

7.1 La présidence :

Absente

7.2 La direction

Un beau début d'année avec aucun cas pour le moment de Covid 19

7.1 Représentant du comité de parents

Aucune nouveauté.

7.2 Représentants des enseignants

Beau début d'année avec de belles activités à venir pour Noël.

7.3 Représentant du Service de garde

Tout se déroule bien au service de garde.

7.4_ Représentant du personnel de soutien

Aucune nouveauté

7.4 Mot de la représentante du personnel professionnel

Aucune nouveauté

8 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée à 20 h 40.

Résolution : CE211123-323